

Département : HERAULT
COMMUNE de PREMIAN

Procès verbal du Conseil Municipal
Du 17 octobre 2024

Le jeudi 17 octobre 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Roland COUTOU.

Secrétaire de la séance : Martine LUGAGNE

Présents : Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Matthieu HENRY, Roseline MUSARD, Didier AFFRE, Frédérique BEAUFUME, Bruno BESSIERES, ALAIN CAUQUIL, Ophélie LAMOUREUX, César LARRIBEAU, Pierre-Franck LUYE

Représentés :

Excusés : Boris BAUWENS, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES

Absents : Yves MONDON

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 05 septembre 2023
Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Monsieur le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour une délibération supplémentaire :

- Décision modificative DM 2024-003 Budget principal : mobilier salle polyvalente

Le Conseil municipal accepte ce changement.

Délibérations du conseil :

REDEVANCE DOCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ELECTRICITE (N° DE_037_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux d'électricité. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le plafond de cette redevance a été déterminé à 238,94 € pour 2024.

Vote à l'unanimité

REDEVANCE DOCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TELECOM (N° DE_038_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, conformément au décret, 2005-1676 en date du 27 décembre 2005, relatif aux redevances et droit de passage dus par les opérateurs de communication électronique pour l'occupation du domaine public.

Le montant de la redevance s'articule comme suit pour 2024 :

Longueur artères souterraines : 2,5 km à 48.27 € 120.68 €

Longueur artères aériennes : 6,07 km à 64.36 € 390.67 €

TOTAL 511.35 € arrondis à 511.00 €

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DGD (équipement matériel et mobilier médiathèque) - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 019 2024 (N° DE_039_2024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'Ecole - Mairie - Médiathèque pour un montant de 604 880 € HT qui comprend 280 226 € HT pour la création d'une médiathèque.

L'équipement matériel et mobilier de la médiathèque nécessite un investissement de 73 112.70 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une participation de l'Etat (DRAC) au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD). Il propose de demander une subvention d'un montant de 29 244.92 €.

Vote à l'unanimité.

ETUDE PONT DE LA LÉOUNE (N° DE 040 2024)

Monsieur le Maire rappelle l'inquiétude qui concerne l'état du Pont de la Léoune. Un rapport d'inspection détaillée établi par INFRANEO en juillet 2023 indique la nécessité de travaux pour maintenir le bon état du pont. La commune de Riols a validé le principe de sa participation pour moitié concernant la réalisation d'une étude préalable qui précisera les travaux à engager et leurs montants.

Cette étude proposera 3 solutions et leurs coûts :

1. Destruction de l'ouvrage
2. Travaux visant à stopper les dégradations de l'ouvrage
3. Travaux visant à remettre l'ouvrage à usage des véhicules à moteur.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été réalisée par Hérault Ingénierie auprès de trois entreprises : SEDEO, SIXENCE, SCE.

Il propose de retenir l'entreprise SEDEO pour un montant de 6 900 € HT (offre moins disante). La commune de Riols s'engagera sur une participation à hauteur de 3 450 €.

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 01-2024 BUDGET ANNEXE EAU FRAIS DETUDES (N° DE 041 2024)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'aucun frais d'études n'ont été prévus au budget 2024 pour la DUP des Sagnasses et qu'il conviendrait d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Article	Opération	Montant
2023 - Frais d'études	960 - Les Sagnasses	+ 1 313.80 €
2158 - Autres installations matériel et outillage	960 - Les Sagnasses	- 1 313.80 €

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DM 2024-002 BUDGET PRINCIPAL PLAQUES ET NUMEROS (N° DE 042 2024)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des frais pour des plaques de rues supplémentaires n'ont pas été prévus au budget 2024 et qu'il conviendrait d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Article	Opération	Montant
2158 - Autres installations matériel et outillage	912- Dénomination des rues	+ 551.52 €
2158 - Autres installations matériel et outillage	202404 – Maison du Gardien Au Camping	- 551.52 €

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DM 2024-003 BUDGET PRINCIPAL REFECTION DE LA TOITURE DE LANCIENNE COOPERATIVE (N° DE 043 2024)

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération de rénovation du bâtiment de l'ancienne coopérative « Au fil des Arts » a débuté au mois de juin et lors de la dépose des plafonds, l'entreprise en charge des travaux a attiré notre attention sur l'état d'une partie de la toiture. L'ensemble des fermettes qui la soutiennent sur la partie près de la boulangerie se sont inclinées, ont vrillé et se sont cassées. L'accueil du public dans ces conditions est impossible. La toiture peut s'effondrer à tout moment. Le centre culturel a dû interrompre les activités de ses ateliers, les projections cinématographiques et toute l'activité autour de l'espace de vie social. Monsieur le

Maire propose de budgéter une opération 202412 Réfection de la toiture de l'ancienne coopérative « Au fil des Arts » pour un montant de 55 705,40 € et d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Article	Opération	Montant
2131 – Bâtiments publics	202412 – Réfection de la toiture de l'ancienne coopérative	+ 55 705.40 €
2158 - Autres installations matériel et outillage	202404 – Maison du Gardien Au Camping	- 55 705.40 €

Vote à l'unanimité.

INSCRIPTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025 (N° DE_044_2024)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder avant le vote du budget Principal 2025, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2025. dépenses sur les comptes suivants :

Cpte	N° Opération	Libellé opération	BP 2024	Quart des crédits
202	202 401	Carte communale	5 000,00	1 250,00
211	202 402	Acquisition foncière	12 000,00	3 000,00
2 131	202 403	Eglise Réfection du pan sud	82 696,80	20 674,20
2131	202 404	Maison du Gardien au Camping	179 173,15	44 793,29
2 131	202 405	Rénovation énergétique Ecole - Salle des fêtes	63 343,43	15 835,86
2131	202 406	Réhabilitation Mairie- Ecole	725 856,00	181 464,00
2 131	202 407	Travaux rénovation énergétique R+2 R+3 (école)	59 259,95	14 814,99
2132	202 408	FAIC 2024 - Travaux bâtiment	38 216,80	9 554,20
2 135	202 409	Réfection de l'ancienne coopérative	56 014,37	14 003,59
2151	202 410	VRUR 2024 - Voirie rurale	15 100,80	3 775,20
2 157	202 411	Acquisition de matériel	5 000,00	1 250,00
			1 241 661,30	310 415,33

Vote à l'unanimité.

INSCRIPTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2025 (N° DE_045_2024)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder avant le vote du budget annexe eau 2025, à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Maire peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget annexe eau de l'exercice 2025.

Cpte	N° Opération	Libellé opération	BP 2024	Quart des crédits
211	900	Acquisition foncière	2 000,00	500,00
2158	902	Sicarderie (Onduleur + Agesteau)	1 492,00	373,00
2158	903	Travaux - Recherche fuite	10 000,00	2 500,00
2158	930	Matériel (coffret, compteur)	20 000,00	5 000,00
2158	940	Schéma directeur assainissement	5 000,00	1 250,00
2158	950	Travaux de mise en conformité de l'AEP	350 740,00	87 685,00
2158	960	DUP Sagnasses	5 000,00	1 250,00
			394 232,00	98 558,00

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DM 2024-003 BUDGET PRINCIPAL MOBILIER SALLE POLYVALENTE (N° DE_046_2024)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le mobilier de la salle polyvalente doit être remplacé. Une offre intéressante, à l'occasion du salon des Maires, a été proposée. Cette opération n'ayant pas été prévue au budget 2024, il conviendrait d'effectuer la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Article	Opération	Montant
2188 – Autres	202413 – Mobilier salle polyvalente	+ 5 603.76 €
2158 - Autres installations matériel et outillage	202404 – Maison du Gardien Au Camping	- 5 603.76 €

Vote à l'unanimité.

DECISION PORTANT CREATION DE POSTE ATSEM (N° DE_047_2024)

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du départ en retraite au 1^{er} janvier 2025 de l'ATSEM en poste actuellement, il convient d'effectuer un tuilage sur le poste d'ATSEM et de recruter un agent à compter du 1^{er} décembre 2024.

Vote à l'unanimité.

SEANCE LEVEE A 20h30

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Lagarde



LISTE RÉCAPITULATIVE
Séance du 17 octobre 2024

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
17/10/2024	DE_037_2024	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ELECTRICITE	43
17/10/2024	DE_038_2024	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TELECOM	44
17/10/2024	DE_039_2024	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DGD (équipement matériel et mobilier médiathèque) - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_019_2024	45
17/10/2024	DE_040_2024	ETUDE PONT DE LA LEOUNE	46
17/10/2024	DE_041_2024	DECISION MODIFICATIVE N° 01-2024 BUDGET ANNEXE EAU FRAIS DETUDES	47
17/10/2024	DE_042_2024	DECISION MODIFICATIVE DM 2024-002 BUDGET PRINCIPAL PLAQUES ET NUMEROS	48
17/10/2024	DE_043_2024	DECISION MODIFICATIVE DM 2024-003 BUDGET PRINCIPAL REFECTION DE LA TOITURE DE LANCIENNE COOPERATIVE	49
17/10/2024	DE_044_2024	INSCRIPTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025	51
17/10/2024	DE_045_2024	INSCRIPTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2025	53
17/10/2024	DE_046_2024	DECISION MODIFICATIVE DM 2024-003 BUDGET PRINCIPAL MOBILIER SALLE POLYVALENTE	55
17/10/2024	DE_047_2024	DECISION PORTANT CREATION DE POSTE ATSEM	56